

RAPPORT N°170 DE SOS-TORTURE/BURUNDI PUBLIE LE 16 MARS 2019

Ce rapport de SOS-Torture/Burundi couvre la période du 9 au 16 mars 2019 concernant les cas de violations et atteintes aux droits de l'homme au Burundi.

Une (1) personne a été assassinée au cours de la période. La victime est un étudiant à l'université polytechnique de Gitega.

Au moins deux (2) personnes ont été victimes d'actes de torture perpétrés par les miliciens imbonerakure du parti au pouvoir CNDD-FDD. Parmi les victimes, l'une est un élu local issu du parti CNDD-FDD dans la province de cibitoke ; l'autre est un simple citoyen qui se rendait au Rwanda pour le rapatriement de sa famille.

Le rapport évoque également près de quarante-sept (47) arrestations arbitraires. Parmi les personnes arrêtées, au moins quarante (40) sont des militants du parti CNL (nouveau parti du député Agathon Rwasa). Sept (7) autres sont des élèves de Kirundo détenus pour avoir « gribouillé » la photo du président Pierre Nkurunziza.

1. Atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique

Des individus non identifiés porteurs d'armes blanches ont attaqué un ménage au quartier Karera II de la ville de Gitega (Centre du pays) le 16 Mars 2019. Des témoins rapportent qu'ils ont blessé Claude Irankunda, étudiant à l'université polytechnique de Gitega, alors qu'il essayait de les empêcher de s'introduire dans la maison.

Sos-Torture/Burundi note que la victime a succombé à ses blessures à l'hôpital régional de Gitega le même jour. Sos-Torture/Burundi note également que la police de Gitega n'a identifié aucun suspect à ce jour. Des témoins indiquent que le ménage visé est le domicile de Serges Nkurunziza, vice-président du parti CNDD-FDD dans la province de Gitega.

2. Atteintes au droit à la liberté et à la sécurité physique

- Des membres de la milice imbonerakure ont torturé Hassan Ntahomvukiye dans le secteur Mparambo I, commune Rugombo, province Cibitoke (nord-ouest du pays) le 2 mars 2019. La victime est un élu collinaire, membre également du parti au pouvoir CNDD-FDD. Des proches rapportent qu'il a été ligoté et tabassé dans une chambre de

correction de la permanence du parti CNDD-FDD à Rugombo. Il serait victime d'avoir refusé de traquer les membres de l'opposition de sa colline et de ne pas s'atteler à exiger les contributions forcées auprès de ses électeurs.

Sos-Torture Burundi a aussi appris des proches que M. Ntahomvukiye a pris fuite dès le lendemain de cette séance de torture, de peur pour sa sécurité. Les miliciens imbonerakure de son parti l'ont menacé de mort et de graves représailles s'il n'exécute pas leurs ordres. Sos-Torture/Burundi note qu'aucun présumé agresseur n'a été interpellé. En outre, il faut noter la peur au sein des membres du parti au pouvoir lorsqu'ils n'exécutent pas les ordres de leur parti visant à terroriser les personnes qui ne militent pas pour le CNDD-FDD.

- Le responsable du service national des renseignements de la province Cibitoke (nord-ouest du pays) a enlevé Manassé Nduwimana à son domicile sur la sous-colline Rubuye, secteur Mparambo I, commune Rugombo, province Cibitoke le 8 mars 2019. Des proches rapportent que des membres de la milice imbonerakure étaient présents pour aider l'officier du SNR à embarquer M. Nduwimana. Ce dernier est un membre actif du parti CNL (Congrès National pour la Liberté) du député Agathon Rwsa. Il est victime d'être le mobilisateur de ce parti d'opposition.

Sos-Torture/Burundi note une arrestation arbitraire et le refus du SNR de communiquer aux proches le lieu de détention de la victime. M. Nduwimana a refusé à maintes reprises d'adhérer au parti au pouvoir CNDD-FDD, ce qui expliquerait les menaces et intimidations dont il est victime.

- Des agents de la police ont arrêté dix-sept (17) personnes à Gitandu, commune Matana, province Bururi (sud du pays) le 10 mars 2019. Il s'agit des membres du nouveau parti CNL (Congrès National pour la Liberté) du député Agathon Rwsa qui se rendaient dans la ville de Bujumbura pour une cérémonie d'inauguration de la permanence nationale et du lancement officiel des activités politiques de ce parti d'opposition. D'autres agents ont arrêté dans le même moment dix-sept (17) autres militants du CNL dans la commune Bukemba, province Rutana (sud-est du pays).

Sos-Torture/Burundi note des arrestations arbitraires et des violations des libertés politiques visant à empêcher la participation des militants à des activités de leur parti. Aucune raison n'a été donnée aux concernés pour justifier ces arrestations. Les personnes interpellées ont été libérées le soir, bien après la fin des cérémonies auxquelles elles devaient participer.

- Des agents de la police ont arrêté sept (7) élèves dans leur salle de classe de l'école fondamentale Akamuri, commune et province Kirundo (nord du pays) le 12 mars 2019. Des témoins rapportent qu'ils sont accusés par le parquet de Kirundo de « gribouillage » de la photo du président burundais se trouvant dans les manuels scolaires.

Sos-Torture/Burundi note que les concernés ainsi que les parents n'ont pas eu connaissance des preuves justifiant leur emprisonnement. Par ailleurs, même s'il y avait des preuves, ces enfants devaient être puni conformément au règlement scolaire, donc des sanctions disciplinaires et non pas un emprisonnement qui est une sanction pénale.

Sos-Torture/Burundi porte à la connaissance de l'opinion publique tant nationale qu'internationale que le « Gribouillage de la photo du président » n'est pas une infraction prévue et réprimée par la législation pénale Burundaise qui est d'interprétation stricte.

L'article 4 de la loi n^o1/27 du 29 Décembre 2017 portant révision du Code pénal Burundais stipule « Nulle infraction ne peut être punie des peines qui n'étaient pas prévues par la loi avant que l'infraction soit commise... ». Ce n'est pas la première fois que les autorités s'en prennent à des enfants suite aux gribouillages de la photo du président Pierre Nkurunziza dans les manuels. Des élèves avaient déjà passé au moins deux (2) mois en détention entre juin et août 2016 pour les mêmes accusations (**cf rapport Sos-Torture Burundi N.34 : <http://sostortureburundi.over-blog.com/2016/08/sos-torture-burundi-n-34.html>**).

- Le responsable du service national des renseignements de la province Kirundo (nord du pays) a arrêté Asman Misago à son domicile sur la colline Gatare, commune Busoni, province Kirundo le 12 mars 2019. Il s'agit d'un membre du parti d'opposition CNL récemment créé.

Sos-Torture/Burundi note une arrestation arbitraire, sans mandat et sans explication des motifs de l'arrestation. Il rejoint une longue liste des victimes de l'opposition régulièrement ciblées pour des arrestations arbitraires.



M. Asman Misago, arrêté par le SNR à Kirundo

- Des membres de la milice imbonerakure du parti au pouvoir CNDD-FDD ont torturé Ndarurinze dans la forêt naturelle de Murehe localisée dans la commune de Busoni, province Kirundo (Nord du pays) le 14 Mars 2019. Des témoins rapportent que la victime a été retrouvée par la population de la localité dans un état critique qui, par la suite, a alerté la police et l'administration locale. M. Ndarurinze a été immédiatement conduit à l'hôpital de Kirundo pour des soins intensifs. Des proches rapportent que la victime se rendait au Rwanda pour le rapatriement de sa famille.

Sos-Torture/Burundi note qu'aucun présume auteur n'a été appréhendé à ce jour. Pourtant, des témoins rapportent que cette localité est sous contrôle de la milice imbonerakure surnommé « Mix » qui maltraite, tue et torture des personnes en partance ou en provenance du Rwanda.

- Des agents de la police ont arrêté Jean Bosco Hatungimana, Constantin Minani, Majambere et Marc Bagenzi sur la colline Nyamarobe, commune Kiremba, province Ngozi (nord du pays) le 15 mars 2019. Des proches rapportent qu'ils sont tous des militants du nouveau parti d'opposition CNL du député Agathon Rwsa. Lors de cette opération, des membres de la milice imbonerakure accompagnaient les agents de la police pour les aider à désigner les personnes à arrêter.

Sos-Torture/Burundi note un harcèlement systématique et intensifié visant les membres de ce nouveau parti. Les quatre (4) hommes, qui avaient passé la soirée à



partager un verre, sont accusés par les miliciens imbonerakure d'avoir organisé des réunions illégales.

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situées à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat du Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.